

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : DROIT D'ACCÈS À L'AIRE PIÉTONNE FRANÇOIS-MITERRAND

Ce formulaire concerne les demandes de droit d'accès à l'aire piétonne François-Mitterrand et s'adresse :

- aux commerçants dont le commerce est situé dans cette aire piétonne et aux entreprises de livraison
- aux particuliers résidant dans cette aire piétonne
- aux professionnels de santé
- aux services de secours ou d'urgence

L'ensemble des critères d'éligibilité sont à retrouver sur :

nevers.fr > vivre à Nevers > les grands projets > la redynamisation du cœur de ville > accès en véhicule à l'aire

Date de la demande :

Coordonnées

Vous êtes :

(cochez la ou les mentions utiles)

- | | |
|---|---|
| ☐ propriétaire résidant dans l'aire piétonne | ☐ livreur |
| ☐ propriétaire non résident | ☐ personne à mobilité réduite |
| ☐ détenteur d'un garage ou d'une cour intérieure | ☐ professionnel de santé |
| ☐ locataire | ☐ un service de secours ou d'urgence |
| ☐ commerçant | |

Vous souhaitez : ☐ un droit d'accès temporaire ☐ un droit d'accès permanent
(cochez la mention utile)

Nom : Prénom :

Votre adresse de résidence :

L'adresse du bien concerné par la demande du droit d'accès (si différente de l'adresse de résidence) : N°

Nom de votre commerce (si vous êtes commerçant dans l'aire piétonne) :

Numéros de téléphone (qui serviront à **activer la borne**) :

Email (pour recevoir les modalités pratiques d'ouverture de la borne) :

Avez-vous une carte PMR (accès facilité à l'aire piétonne) ? :
(cochez la mention utile)

☐ Oui

☐ Non

Si oui, merci de nous fournir une copie de ce document.

Véhicules concernés

Numéro d'immatriculation des véhicules concernés du foyer :

Possédez-vous un garage dans l'aire piétonne ?
(cochez la mention utile)

☐ Oui

☐ Non

Rappel des pièces justificatives à fournir

- la copie de la carte grise du ou des véhicules concernés par l'accès à l'aire piétonne
- ce formulaire d'inscription rempli de manière complète et signé
- un numéro de portable qui activera l'accès à la borne ;
- une adresse mail pour l'envoi des courriels ;
- un justificatif d'activité dans l'aire piétonne :
 - copie d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou télécom, etc.) ;
 - ou copie du bail ou acte notarié ou taxe foncière ou taxe d'habitation ;
 - ou Kbis de moins de 3 mois pour les SCI (sociétés civiles immobilières)
- une copie de la carte professionnelle pour les commerçants non sédentaires
- une copie de tout justificatif adapté à la demande

Validation de votre demande d'inscription

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La Collectivité se réserve le droit de résilier, sans préavis, tout droit d'accès faisant l'objet d'une utilisation illicite ou frauduleuse.

Une fois votre inscription validée par la Ville de Nevers, vous recevrez à l'adresse mail indiquée sur ce formulaire les modalités pratiques d'ouverture de la borne.

Validation du contractant faisant office de signature :

Nom :

Prénom :

☐ J'atteste que toutes mes informations sont correctes et je valide ma demande d'inscription.

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par la Ville de Nevers pour la gestion des accès à l'aire piétonne François Mitterrand. Pour toute information ou exercice de vos droits « Informatique et Libertés », vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par mail (dpo@ville-nevers.fr) ou par courrier : Délégué à la protection des données, Ville de Nevers, Place de l'Hôtel de Ville, 58000 Nevers. Pour en savoir plus sur ce traitement, vous pouvez consulter le Règlement municipal de l'aire piétonne sur le site nevers.fr.